

### Contexte

Conformément à la norme NF C 15-100 la gaine technique du logement doit, dès la conception du logement, avoir un espace réservé pour regrouper l'ensemble des systèmes centraux électriques et électroniques.

### Aspects réglementaires

La gaine technique du logement (GTL) est située :

- soit à l'intérieur du logement de préférence à proximité d'une entrée (principale ou de service) ;
- soit dans un garage ou un local annexe.

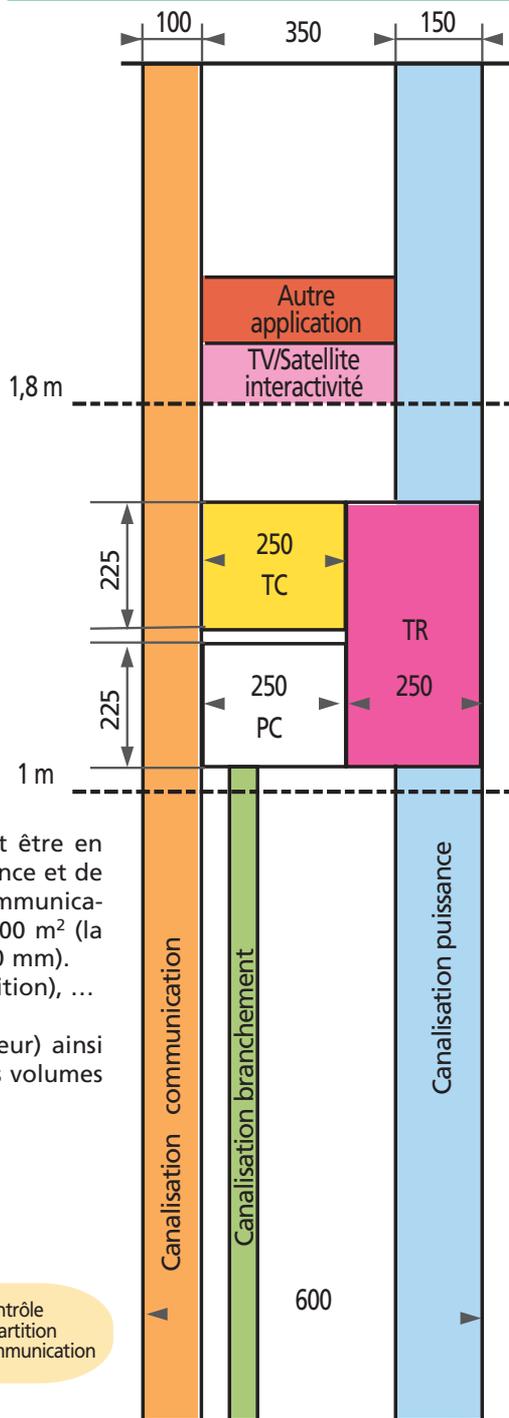
Si elle comporte le dispositif de coupure d'urgence, elle doit être directement accessible à partir de l'intérieur du logement.

Celle-ci comportant de nombreux départs vers le haut et vers le bas, elle ne doit pas être placée au droit des poutres.

Dans les immeubles d'habitations collectifs, elle doit être en communication avec les gaines des réseaux de puissance et de communication de l'immeuble. Chacune de ces communications doit présenter une section libre minimale de 300 mm<sup>2</sup> (la plus petite dimension ne pouvant être inférieure à 10 mm). Elle doit accueillir : électricité (alimentation et répartition), ...

Le panneau de contrôle «PC» (compteur et disjoncteur) ainsi que les conduits de branchement électrique sont des volumes réservés au service local de distribution.

PC à gauche, branchement par le bas

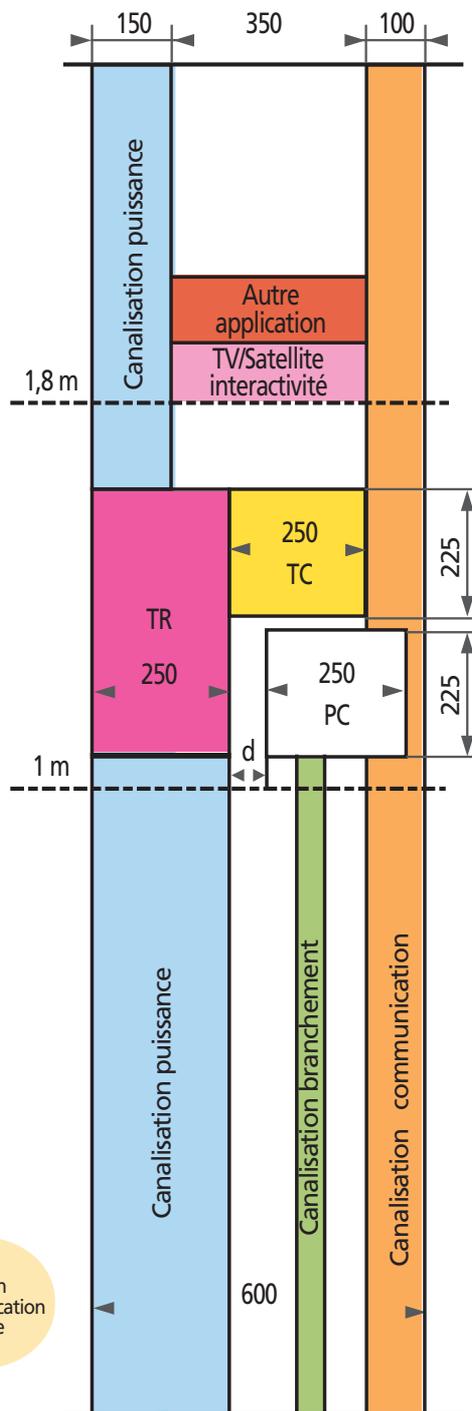


PC : Panneau de contrôle  
 TR : Tableau de répartition  
 TC : Tableau de communication

## Aspects matériels

- La GTL assure et procure :
  - protection mécanique des canalisations ;
  - esthétique du logement.
- La GTL peut être :
  - prévue dans le gros œuvre de la construction ou un ensemble préfabriqué ;
  - en saillie, semi-encastrée ou encastrée, sous réserve de conditions d'accès aux appareils.
- La GTL : deux largeurs minimum standards (à respecter du sol au plafond) :
  - 600 mm pour les besoins normaux
  - 450 mm pour des besoins réduits (petits logements).

### PC à droite, branchement par le bas

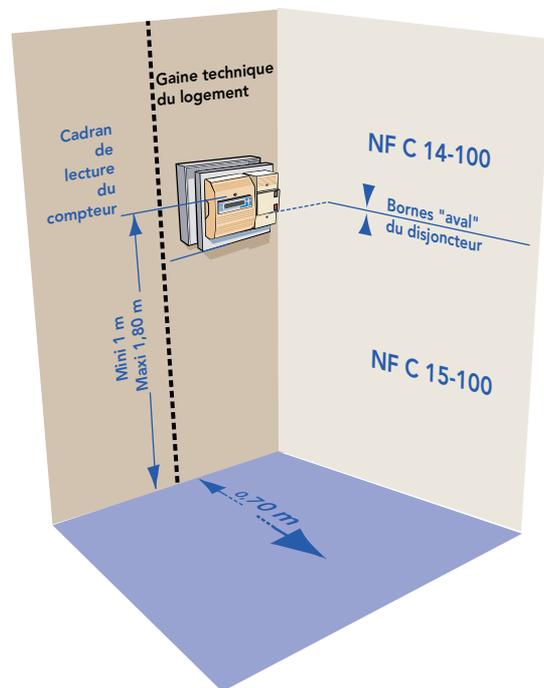


PC : Panneau de contrôle  
 TR : Tableau de répartition  
 TC : Tableau de communication  
 d : 8 cm paroi non isolante  
 (NF C 14-100)

## Recommandation

Spécifique au panneau de contrôle.

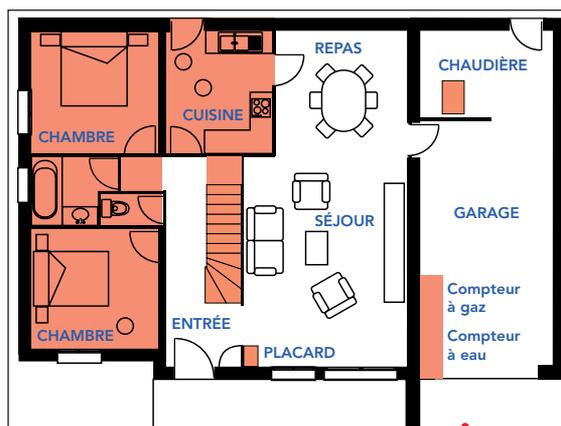
- La gaine technique logement est prise en compte par la norme NF C 14-100.
- Lorsque toutes les conditions de voisinage sont respectées, le panneau de contrôle peut-être installé dans la gaine technique logement.
- Pour faciliter la lecture du cadran du compteur et la manœuvre de l'AGCP la hauteur de pose recommandée est 1,65 m (1,30 m pour les locaux des personnes âgées ou handicapées).
- Le panneau de contrôle ainsi que les conduits du branchement sont des volumes réservés au service local de distribution.



## Mise en œuvre

Spécifique au panneau de contrôle.

- L'emplacement du panneau de contrôle (compteur et disjoncteur) est déterminé par le service local de distribution en accord avec le client.
- Les emplacements tels que trappe ou trémies, escaliers, sous un comptoir ou, à proximité d'un appareil en mouvement sont interdits.
- L'endroit où sont positionnés ces appareils doit être suffisamment éclairé pour permettre aux agents d'effectuer convenablement les travaux.
- Pour assurer le bon fonctionnement des appareils, une ventilation naturelle doit être assurée.
- Les habillages sont acceptés si la ventilation est satisfaisante vis-à-vis des échauffements des appareils.
- Les installations dans des penderies ou placards ne sont pas admises.
- Pour le bon fonctionnement des appareils de contrôle et de protection ceux-ci ne sont pas admis dans un local :
  - poussiéreux humide, mouillé ou très conducteur ;
  - à risque d'incendie, d'explosion ;
  - contenant des vapeurs corrosives.



Emplacements interdits

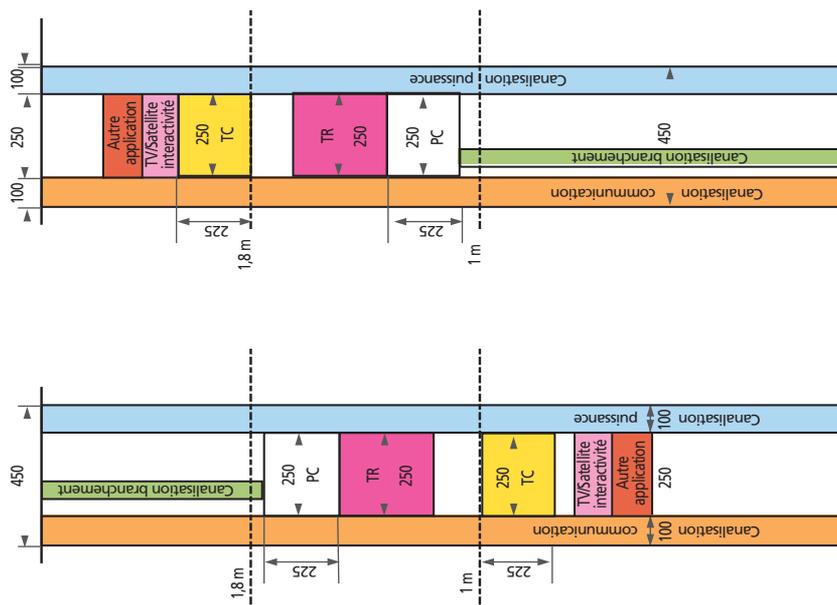


Matières corrosives



Matières toxiques

### Petits logements



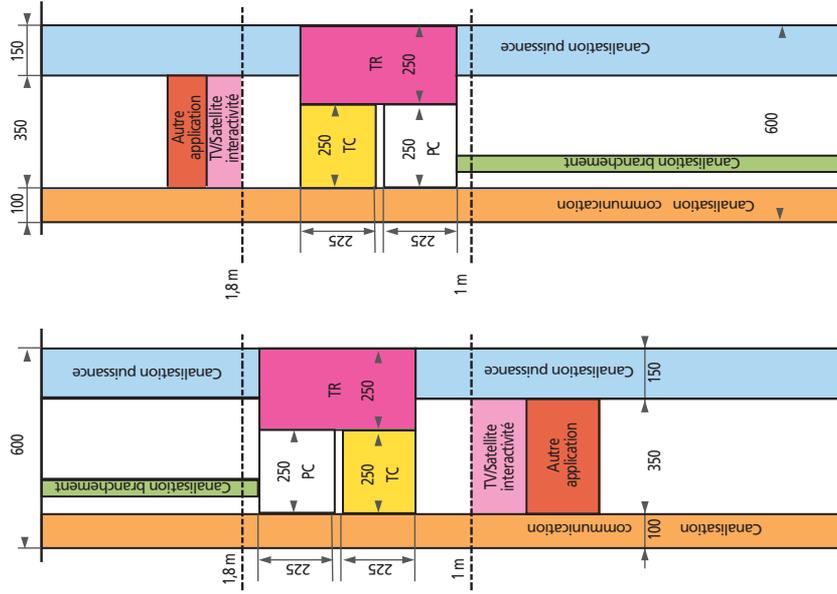
PC : Panneau de contrôle  
TR : Tableau de répartition  
TC : Tableau de communication  
: doit être logé dans 250 mm

**Figure 771 I**  
Petit logement  
Branchement par le bas

**Figure 771 H**  
Petit logement  
Branchement par le haut

### Cas généraux

Panneau de contrôle à gauche

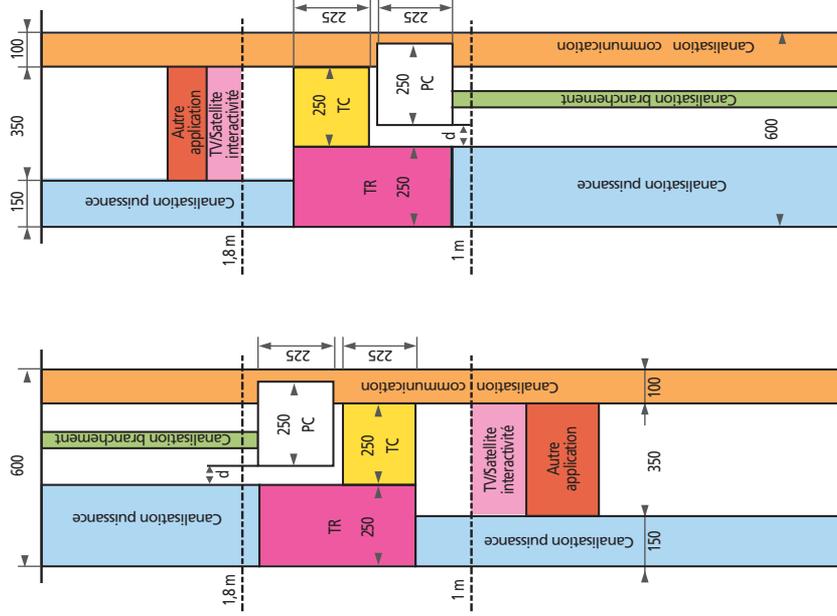


PC : Panneau de contrôle  
TR : Tableau de répartition  
TC : Tableau de communication

**Figure 771 E**  
Panneau de contrôle à gauche  
Branchement par le bas

**Figure 771 D**  
Panneau de contrôle à gauche  
Branchement par le haut

Panneau de contrôle à droite



PC : Panneau de contrôle  
TR : Tableau de répartition  
TC : Tableau de communication  
d : 8 cm paroi non isolante (NF C 14-100)

**Figure 771 G**  
Panneau de contrôle à droite  
Branchement par le bas

**Figure 771 F**  
Panneau de contrôle à droite  
Branchement par le haut

Suivant NF C 15-100 § 7 - 771 C